



## Les rythmes scolaires : copie à revoir...

**Le projet de Loi d'Orientation** présenté par Vincent Peillon est une première étape de rupture avec la précédente loi d'orientation de 2005.

Elle renforce la continuité éducative entre l'école et le collège et fait d'un socle commun aux contenus et à l'évaluation repensés, la colonne vertébrale de la scolarité obligatoire. Surtout, elle recrée les conditions d'une véritable formation professionnelle des enseignants et prévoit la création de 60 000 postes.

Cependant, pour une vraie refondation de l'école, ce projet doit sur de nombreux points, montrer une ambition plus importante.

**Dans le 1er degré**, l'indispensable reconstruction des RASED est absente, les programmes ne sont que trop peu revus, les dispositifs d'évaluation destinés au "pilotage" ne sont pas remis en cause, la direction d'école n'est qu'à peine abordée, l'avenir de l'éducation prioritaire est très flou.

**Partout, la précarité** reste présente dans les écoles, les collèges et les lycées, or aucun plan significatif de titularisation n'est engagé par ce gouvernement. De plus, de nouveaux besoins, de nouveaux métiers ont fait leur apparition ces dernières années - par exemple pour l'accueil des élèves en situation de handicap - ils doivent bénéficier de statuts publics et pérennes assortis des formations ad hoc : là encore on est loin du compte.

**Le projet sur les rythmes scolaires** du premier degré (**qui ne fait pas partie de la loi d'orientation**) n'apporte pas de changement équilibré susceptible d'offrir de meilleures conditions d'apprentissage aux élèves. Malgré les avancées obtenues sur les 108 heures, il entraînera une dégradation des conditions de travail des professeurs des écoles et une nouvelle régression de leur pouvoir d'achat.

Le Se-Unsa et le Sgen-CFDT, déterminés à obtenir des avancées pour l'Ecole et la rupture avec la loi d'orientation de 2005, ne peuvent valider les projets présentés par le ministre.

Ils l'ont dit, lors du Conseil Supérieur de l'Education du 8 janvier au cours duquel le projet de décret sur les rythmes n'a recueilli que 5 voix "pour" sur 72 votants...

Un désaveu net dont le ministre doit tenir compte !

Pour peser sur les décisions, pour que le passage en force n'ait pas lieu, pour qu'il soit tenu compte de l'avis des personnels, pour que la "refondation de l'école" soit une avancée pour les élèves, les familles et les personnels de l'Education Nationale, faisons-nous entendre !

**RASSEMBLEMENT** devant l'IA  
Mercredi 23 janvier à 10h30